



Service Départemental des Circulations Philatéliques

Association régie par la Loi du 01.07.1901
Siège social : Maison des Associations – Club Philatélique –
5, Rue de l'Eglise - 88 510 - ELOYES

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE du 09 MARS 2019.

Eloyes, le 15 mars 2019.

Le samedi 09 mars 2019 à partir de 10h30, la deuxième assemblée générale du Service départemental des circulations philatéliques s'est déroulée à la salle de Spectacle à Epinal, dans les locaux où avait lieu la fête du timbre.

PRÉSENTS :

01	<i>Philatélique Club Vosgien Epinal.</i>
02	<i>Club Philatélique d'Eloyes.</i>
03	<i>Cercle Philatélique Romarimontain (Remiremont).</i>
04	<i>Amicale Philatélique de Saint-Dié et des Environs (APSE).</i>
10	<i>Club philatélique de Vincey.</i>
14	<i>Club philatélique Monthurolais.</i>
01	<i>Club Philatélique de Cornimont représenté par M. Jean-Paul WIECZOREK.</i>

EXCUSÉS:

08	<i>Association Philatélique de la Vallée du Rabodeau (A.P.V.R).</i>
09	<i>SCOTEM.</i>

P.V. 2017 Adopté.

COTISATIONS :

La cotisation annuelle pour 2019 est fixée à 10,00€.

Toutes les cotisations 2018 ont été payées.

A ce jour, les organismes qui ont payés leur cotisation 2019, sont :

- Philatélique Club Vosgien Épinal.
- Club Philatélique d'Éloyes.
- Club philatélique de Vincey.
- Club philatélique de Vittel.
- Amicale Philatélique de Saint-Dié et des Environs (APSE).
- Association Philatélique de la Vallée du Rabodeau (A.P.V.R).
- Club philatélique Monthurolais.
- Club Philatélique de Cornimont.

Pour les 2 retardataires, je vous demande de régulariser votre situation au plus tôt avant la fin du mois de mars 2019. Merci de votre compréhension.

ADHÉSION :

13	<i>Club philatélique de Vittel.</i>
----	-------------------------------------

DÉMISSION :

AUCUNE.

EFFECTIF : 10 organismes philatéliques lorrains adhérents.

ORDRE DU JOUR :

- Mot du président.
- Mot du secrétaire.
- Rappels sur le règlement du SDCP.
- Points abordés.
- Bilan financier de l'exercice 2018.
- Questions et remarques.
- Conclusion : prochaine assemblée générale.

ANNEXES : 4.

- Annexe 1 : l'avis de passage ;
- Annexe 2 : le bordereau de circulation → attention : modification apportée par rapport à l'année 2016. Une cellule doit être renseignée concernant le mode de paiement ;
- Annexe 3 : le carnet a choix – page de garde du SDCP ;
- Annexe 4 : le carnet a choix – page intérieure.

MOT DU PRÉSIDENT.

C'est la troisième année de fonctionnement de notre association.

Je suis content du résultat et je souhaite que le club philatélique de Vittel fasse partie de nos membres pour 2019.

Nous avons de beaux carnets, les carnets avec des timbres défectueux sont retournés directement aux clubs qui nous les fournissent. Le responsable des circulations doit quand même vérifier l'état des carnets qu'il met dans le circuit.

Le club de Rambervillers est radié de la Fédération, nous l'avons aussi radié de notre circuit, d'autant plus qu'il nous doit encore une ardoise.

Il y a eu en 2018, 15 circulations avec 293 carnets proposés pour une somme représentant 29282.00€, pour un prélèvement de 2200.00€. Je n'irai pas plus loin dans les comptes. Philippe vous transmettra le détail. Cela prouve qu'il fallait mettre sur pieds ce service. J'ai eu que des félicitations, les philatélistes ont maintenant un outil de travail qui sert vraiment à compléter leurs recherches. Cela manquait dans les petits clubs, mais il faut continuer à nous proposer des carnets.

Je remercie Philippe BRISOLIER pour son implication dans la gestion de ces circulations, c'est un gros travail. Il faut respecter les règles qui vous seront proposées.

Le président du SDCP a demandé au président de l'APSE d'épurer la dette de 100.00€, lors du CA du 7 mars 2019. **Nous avons décidé d'épurer cette dette totalement vu que nous avons fait du bénéfice lors du Congrès Régional.**

Je laisse la parole au secrétaire, Jean-Paul WIECZOREK, puis au trésorier, Philippe BRISOLIER pour les comptes et les mises au point des circulations.

Bernard LUEZAS

MOT DU SECRETAIRE :

Cela fait déjà trois ans que le service des circulations philatéliques a été lancé. Le conseil d'administration est à renouveler. Un service qui je pense donne beaucoup de satisfaction à vos adhérents, il est encore temps de vous présenter à ce conseil d'administration. Pas de candidat nouveau. Après un vote, l'ensemble du bureau sortant a été réélu à l'unanimité.

Le service demande un peu plus de rigueur, il ne faut pas faire suivre une circulation à un groupe qui l'a déjà reçue. Il est simple de suivre la feuille de route.

Aussi je préconise de rayer votre nom au stabilo lorsque vous avez la circulation et de retirer la feuille vous concernant.

Le service a besoin de carnets, il faut se motiver pour en faire, je sais confectionner un carnet prend beaucoup de temps. Vous n'êtes pas obligé de faire une série complète de huit carnets d'un coup. Vous pouvez échelonner et fournir les carnets au fur et à mesure de leur confection. Cela permettra d'avoir des circulations plus variées.

En annexe 3, vous avez un modèle de page de garde basé sur le bordereau de circulation. Vous pouvez l'utiliser en collant le modèle sur chaque carnet à choix. Le modèle vierge est disponible sur le site, dans la rubrique SDCP/Modèles :

<http://club.quomodo.com/amicale-philatelique-stdie>

Jean-Paul WIECZOREK

CONSEILS DU CENTRALISATEUR :

- A chaque remise de carnets et après vérification, il sera envoyé au propriétaire un accusé réception, seul à faire foi en cas de litige. Pensez à indiquer clairement les coordonnées du propriétaire et son association philatélique auxquelles il est rattaché.
- Règles importantes sur les circulations :
 - o Contrôles de chaque circulation à l'arrivée et surtout au départ en vérifiant que le montant des prélèvements correspond aux paiements. Toutes les cases vides doivent être signalées dans le carnet à choix et auprès du SDCP. Le manquement entraînera une imputation de la valeur de la case vide auprès de l'organisation précédente du circuit de la circulation.
 - o **Les tampons utilisés pour les prélèvements doivent être explicites.**
 - o Chaque paiement doit se faire par l'association. Il ne doit plus y avoir des paiements des membres.
 - o La page de garde de chaque carnet doit être renseignée par l'association (montant des prélèvements, même s'il n'y en a pas).
 - o **Pensez à transmettre les avis de passage.** Ces derniers peuvent être transmis par un simple message dont le contenu figure sur les avis de passage, et les bordereaux totalement renseignés (nombre et montant par carnet des prélèvements effectués, dates arrivée et départ, etc.).
 - o Le responsable des circulations doit penser à valider, à l'emplacement du timbre prélevé par les membres, dans chaque carnet. Cette validation peut être une signature ou un sigle qui identifie l'association. Tout manquement lui sera facturé.
 - o **Après avoir renseigné le mode de paiement dans l'encadré figurant en bas du bordereau de la circulation, envoyer les paiements au trésorier du SDCP dont les coordonnées figurent en bas du bordereau. N'oublier pas de retirer votre quote-part de 3%. À compter de l'exercice 2019, les 3% ne seront plus redistribués s'ils ne sont pas défalqués de la somme des prélèvements.**
 - o Comme il est stipulé dans l'article du règlement, chaque anomalie constatée et transmise au centralisateur, sera endossée par l'organisme précédent après une minutieuse vérification au retour de la circulation concernée.

Philippe BRISOLIER

Adresse postale du Président : Bernard LUEZAS 17 chemin du Pont des Fées 88400 Gérardmer

☎ 06.08.47.92.71 📠 03.29.50.33.03 mail : bernard.luezas@gmail.com

POINTS ABORDES.

- Présentation des annexes : respecter impérativement les consignes. Cela facilite le travail du centralisateur et du trésorier au retour des circulations. **Penser à renseigner le mode paiement en bas du bordereau de circulation.**
- Le Club Philatélique de Vittel, comme nouvel adhérent, doit transmettre au président du SDCP la feuille d'adhésion au SDCP dûment remplie, précisant le nom et coordonnées du président et du responsable des circulations avec le nombre de membres au club.

BILAN FINANCIER – EXERCICE 2018.

Trésorier et centralisateur : Au 31 décembre 2018 : M. Philippe BRISOLIER

QUELQUES CHIFFRES :

	2018	2015-2017
Nombre de circulations	15	56
Nombre de carnets	293	519
Nombre de timbres	52249	84578
Nombre de BF	659	1259
Montant total des circulations	29 282,67€	45 585,64€

Nombre de circulations en cours au 31/12/2018 : **37** : 18 de 2017, 15 de 2018 et 4 de 2019.

PRET EN COURS :

Prêt fait auprès de l'APSE : 200,00€
Remboursements effectués : 100,00€
Reste à rembourser : 100,00€

BILAN FINANCIER – 3^{ème} EXERCICE du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations 2018	80,00 €	Frais de fonctionnement	48,36 €
Prélèvements 2018	2 201,14 €	Frais d'envoi	9,60 €
		Quotes-parts reversées aux organisations	71,52 €
		Reversements faits	974,73 €
Sous-total des recettes	2 281,14 €	Sous-total des dépenses	1 104,21 €
Quote-part SDCP	165,68 €	Prêt à rembourser	100,00 €
		Reversements à faire	1 155,41 €
		Quotes-parts restantes à verser aux organisations	-0,52 €
		Sous-total des versements à faire	1 254,89 €
		Résultat	87,72 €
Total des recettes	2 446,82 €	Total des dépenses	2 446,82 €

Reste à payer (3%) sur les circulations :

- 0,45€ pour le Club Philatélique Monthurolais : fait avec l'appel à cotisation 2019.

Dus à régulariser sur les prélèvements de circulations :

- 0,97€ à régulariser : régularisations faites avec les appels à cotisation 2019.

Suite à des erreurs, paiement attendus de circulations en retour, suite aux prélèvements :

- Épinal : **0,19€**
- Éloyes : **0,85€**
- Remiremont : **0,97€**
- APVR : **0,05€**
- Rambervillers : **10,38€** (02-2017-AC) → facture n° 2017-07-02 du 18/11/2017 sera passée en perte.

TRESORERIE :

Compte bancaire LCL = 2 416,20€ (relevé au 31/12/2018), avec :

- Chèques non encaissés : 164,97€
 - Chèques non débités : 0€
- 164,97€ (Chèques)

Espèces = 29,71€

TOTAL = 2 416,20€ + 29,71€ + 164,97€ (chèques) → 2 610,88€.

Trésorerie par rapport à l'exercice précédent : +1 325,10€.

Bilan financier adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET REMARQUES EN SEANCE.

Lors de son A.G. du 03/03/2019, confirmé à l'AG du SDCP, l'APSE fait don au SDCP des 100€ restants du prêt.

CONCLUSION.

La séance s'est terminée à 11h30.

La prochaine assemblée générale se tiendra à Mirecourt le 07 mars 2020, lors de la fête du timbre.



Monsieur Bernard LUEZAS,
Président du SDCP.



SERVICE DÉPARTEMENTAL DES CIRCULATIONS PHILATELIQUES (SDCP).

*Association régie par la Loi du 01.07.1901
Siège social : Maison des Associations – Club Philatélique –
5, rue de l’Eglise - 88 510 Eloyes.
Association n° W881004492.*

AVIS DE PASSAGE

A retourner au centralisateur : par courrier ou par mèl
M. Philippe BRISOLIER - 6, rue de Rigoutte - 88520 – WISEMBACH
sdcp88.eloyes@gmail.com

Date
d’arrivée

N° de l’organisation :	14
Nom de l’organisation :	Club philatélique Monthurolais
N° de la circulation :	02-2017-AA
Nombre de carnets (ou plis) :	8
Arrivée le : ←
Nom du contact :	Jacques RIGAUDIERE
<u>Coordonnées du contact</u> (responsable des circulations SPCD) :	
Adresse :	1, rue Saturnin Humblot
	88260 - DARNEY
Téléphone :	03 29 09 32 38
Email :	

**Ou
Message à
transmettre**

Message type : (copier/coller)
Objet : Avis de passage de la circulation n° XX-AAAA-AA
 La circulation n° XX-AAAA-AA est arrivée à <NOM de l’organisation> le <Date>.
 Elle est composée de <Nombre de carnets>.
 SIGNE : A, le
 Nom et Prénom du contact

A le

Signature :

SIGNATURE

Remarques : L’envoi de l’avis de passage est **OBLIGATOIRE**. Faire signer un reçu.
 Toute observation portée sur les carnets doit être faite au crayon de papier et signée lisiblement.



SERVICE DÉPARTEMENTAL DES CIRCULATIONS PHILATÉLIQUES (SDCP).

Association régie par la Loi du 01.07.1901
Siège social : Maison des Associations – Club Philatélique –
5, rue de l'Église - 88 510 Eloyes.
Association n° W881004492.

BORDEREAU DE LA CIRCULATION SDCP N° 2018-11-AD

Destinataire :

Club philatélique Monthurolais

RESERVE SDCP						A retourner au centralisateur du SDCP après l'avoir complété		
Contenu	Propriétaire (n° organisat.)	Nombre de		Montant	N° contrôle	Prélèvements par carnet		
		timbres	BF			NB Timbres	Nb BF	Montant
France ** - Préo	04	227		82,91	18DJG27			
France Neufs **	04	199		73,75	18DJG28			
France **	04	192		30,60	18DJG29			
France neufs **	04	184		52,30	18DJG30			
France ** + Oblitérés	04	208		73,05	18DJG31			
France Neufs **	04	201		86,25	18DJG32			
France neufs **	04	181		82,35	18DJG33			
France neufs **	04	188		66,65	18DJG34			
8 carnets ou plus comprenant 1580 timbres et 0 BF d'une valeur de 547,86 €.						TOTAL :		
						Remise 3% :		
						3%		
						REGLEMENT (1) :		
						Montant à régler		
Départ, le						Signature		
Arrivée, le								
A RENSEIGNER						Signature		
Payé le								
Par CH n°						Signature		
ESPECES								

A RENSEIGNER

Dates arrivée et départ à renseigner

A envoyer au trésorier

(1) Merci pour votre règlement à l'ordre de "Service Départemental des Circulations Philatéliques".
Paiement à envoyer au trésorier : M. Philippe BRISOLIER - 6, rue de Rigoutte - 88520 WSEMBACH

2019-06-AA

CARNET A CHOIX


Identification de l'organisme

Identification de la circulation

Identification du propriétaire

Identification du carnet à choix

LINDNER réf. 844

CACHET SERVICE SERVICE DÉPARTEMENTAL DES CIRCULATIONS PHILATÉLIQUES		CARNET N°	NUMERO DE CONTRÔLE			
		RECULE	19PB01			
		RENDU LE				
		CATALOGUE UTILISE :		YVERT E'		
RECAPITULATION			RESERVE AU SERVICE			
PAGE	NOMBRE	VALEUR	PRELEVEMENTS			
			Associations Clubs	Timbres	BF	€
1	16	18 85	APSE	5		25,25 €
2	12	44 85	Reste	228		283,05 €
3	18	11 40	APVR	25		125,58 €
4	28	9 60	Reste	205		257,47 €
5	12	16 80	Etc.			
6	12	14 15				
7	12	15 70				
8	12	19 60				
9	12	26 26				
10	12	21 65				
11	12	31 90				
12	12	19 50				
13	12	17 0	TOTAL			
14	10	16 90	% SERVICE			
15	27	14 85	DIVERS			
16	14	9 85				
TOTAUX	233	308 30	NET A PAYER			

Suivi des prélèvements par organisme



Totaux par feuille :
 - Nombre de timbres
 - Nombre de BF
 - Valeur



Totaux par carnet :
 - Nombre de timbres
 - Nombre de BF
 - Valeur


SDOP - Maisons des Associations - Club Philatélique - 5, rue de l'Eglise - 88510 ELOYES

ANNEXE 4 – LE CARNET A CHOIX – PAGE INTERIEURE.

Identification de l'organisme préleveur

No. : 409	No. : 497	No. : 514	No. : 598	Total
Cote: 070 (*)	Cote: 050 (*)	Cote: 060 (*)	Cote: 300 (*)	
Net : 025	Net : 085	Net : 020	Net : 100	
	A.P.S.E. 283		P.S.E. 283/	Page
Une intacte, sans trace de ch... ... avec trace de charnières				LINDNER ref. 849

No. : 606	No. : 775	No. : 782	No. : 842	Total
Cote: 250 (*)	Cote: 060 (*)	Cote: 060 (*)	Cote: 060 (*)	
Net : 090	Net : 020	Net : 020	Net : 020	
A.P.S.E. 283		A.P.S.E. 281		Page
neuf, gomme d'origine neuf, gomme d'origine neuf sans gomme; oblière.		à charnière; dérivé;		ref. 849

No. : 856	No. : 857	No. : 858	No. : 859	Total
Cote: 190 (*)	Cote: 320 (*)	Cote: 070 (*)	Cote: 120 (*)	
Net : 065	Net : 105	Net : 020	Net : 040	
A.P.S.E. 283	A.P.S.E. 283		A.P.S.E. 283	Page
neuf, gomme d'origine intacte, sans trace de ch... neuf, gomme d'origine, avec trace de charnières; neuf sans gomme; oblière.				LINDNER ref. 849

Validation du prélèvement par le responsable des circulations